



# | DÉLIBÉRATION 41-2026

**COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)**  
*Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal*  
*Séance du 08 avril 2026*

Nombre de Conseillers en Exercice	23
Présents	21
Absents	2
Procurations	2
Votants	23

Par suite d'une convocation en date du 03 avril 2026 (03/04/2026), les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **mercredi 08 avril 2026 (08/04/2026) à dix-huit heures trente (18h30)**, sous la présidence de Valérie DILLON, Maire.

**Présents (21)** : DILLON Valérie, ALIBERT Pierre, ROUCH EYCHENNE Mylène, DARIO Cédric, VIVANCOS Nelly, VALETTE Vincent, LOPEZ Sabine, BENALI Nourredine, QUILLIEN Nicole, FITE Christian, FOUBERT Philippe, SALBY Marina, CAUBET Sébastien, MONFERRAN Sébastien, ORTIZ THALAMAS Jeanne-Marie, MONTAGNE Médéric, CAUX Xavier, ALEXANDRE Maria, GIROUSSE Laurent, CHARRASSE Evelyne, COUTHIER Dominique

**Excusés avec procuration (2)** BARBIER Nathalie (procuration ALIBERT Pierre), VILLARD Patricia (procuration LOPEZ Sabine)

### **Absents (0)** :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Nicole QUILLIEN est désignée, à l'unanimité pour remplir cette fonction.

### Désignation des représentants de la commune dans les conseils d'administration et les conseils d'écoles des établissements scolaires

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application des dispositions réglementaires suivantes, les Communes sièges ont droit à des représentants au sein des Conseils d'Administrations et des Conseils d'Ecole des établissements scolaires (élémentaires et maternelles), à savoir :

- Établissements du second degré : décret n° 85.924 du 30 août 1985 (article 12, 22, 26),
- Écoles maternelles et primaires : décret n° 90.790 du 6 septembre 1990 (article 17)
- Écoles privées sous contrat d'association : le contrat lui-même ; décret 91.891 du 9 septembre 1991 et loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 modifiée.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

#### Où l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Désigne** les élus suivant comme délégués titulaires et suppléants dans les établissements scolaires :
  - **Groupe scolaire Jean Jaurès (école maternelle et élémentaire) :**  
Délégué Titulaire : Pierre ALIBERT  
Délégué Suppléant : Nathalie BARBIER
  - **École Saint-Maurice :**  
Délégué Titulaire : Nathalie BARBIER  
Délégué Suppléant : Jeanne-Marie ORTIZ THALAMAS
  - **Collège :**  
Délégué Titulaire : Patricia VILLARD  
Délégué Suppléant : Nathalie BARBIER
  - **Lycée :**  
Délégué Titulaire : Médéric MONTAGNE,  
Délégué Suppléant : Pierre ALIBERT

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2026

Application agréée E-legalite.com

- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance



Nicole QUILLIEN

Le Maire,



Valérie DILLON

